

# Association "Conserver la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais"

## **PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES ET DE L'ELECTION D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'UN BUREAU tenues le 21 octobre 20223 à la Mairie du Mesnil-Mauger**

Le président de l'association, Jacques Devos, ouvre la séance à 16h00 en remarquant que 17 personnes sont présentes et que 30 se sont fait représenter, le quorum nécessaire pour que l'assemblée générale délibère valablement à savoir 28 personnes présentes ou représentées, est donc largement dépassé. Le président remercie tous les participants de leur présence à cette dixième assemblée générale de notre association.

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### **RAPPORT D'ACTIVITE 2022/2023**

##### **1 Restauration de la chapelle**

Le président fait d'abord part de sa satisfaction de voir qu'à cette dixième assemblée le but principal de l'association, à savoir assurer la pérennité de l'édifice et de ses décors, est en bonne voie d'être atteint.

Lors de notre dernière assemblée générale nous annonçons l'appel d'offres qu'allait préparer l'architecte en chef des monuments historiques chargé de la restauration du décor de la chapelle, Monsieur Benoit Maffre. Cet appel fut lancé par la Mairie de Mézidon Vallée d'Auge sur le site de la *Centrale des marchés* le 13 février avec date limite des réponses fixée au lundi 27 mars. Il comprenait quatre lots :

- Lot 1 : installation de chantier et restauration des peintures et sculptures,
- Lot 2 : maçonnerie, pierre de taille,
- Lot 3 : vitraux,
- Lot 4 : électricité.

Le lot 1 a reçu deux réponses mais l'une comportait trop de sous-traitants pour être retenue, c'est une entreprise de taille nationale ARCOA qui a été retenue. Les lots 2 et 3 ont été attribués à des entreprises locales dont Pierre et Patrimoine,

acteur majeur de la première tranche de travaux. Le lot 4 n'a pas reçu de réponse satisfaisante aux yeux de Monsieur Maffre et a fait l'objet d'un nouvel appel qui a permis de l'attribuer.

A la suite de ces choix Monsieur Aubey, Maire de Mézidon Vallée d'Auge, a organisé une réunion de toutes les parties intéressées par le projet le 10 mai à la salle des fêtes de Sainte Marie aux Anglais. Monsieur Maffre y a commenté ses choix et les grandes lignes du financement du projet ont été exposées.

Le 20 juin le dernier obstacle au lancement du projet est levé : le Conseil Municipal de Mézidon V. A. approuve la restauration du décor de la chapelle présentée par Monsieur Guiard, Maire délégué de Le Mesnil Mauger.

Paradoxalement une difficulté apparaît quelques jours après : Monsieur Tiercelin de la DRAC qui a participé à la réunion du 10 mai, nous informe que son organisme n'a pas inscrit à son budget 2023 de participation au chantier et que le budget 2023 est déjà épuisé. Or il est prévu de commencer les travaux en septembre prochain.

Heureusement Monsieur Aubey accepte que la commune avance le coût des travaux prévu en fin 2023 afin que le chantier ne soit pas retardé.

La possibilité d'une participation de la Fondation Schlumberger au financement des travaux à la chapelle ayant été évoquée, Monsieur Aubey est venu avec des représentants de la Fondation. Ils ont été reçus par notre président qui leur a fait visiter la chapelle et ses peintures en insistant sur leur haute valeur historique. Lors de la séance du conseil municipal du 5 septembre dernier, Monsieur Aubey a confirmé le mécénat proposé par la Fondation pour une valeur de 100 000€, mécénat qui a bien sûr été accepté à l'unanimité des membres du conseil municipal. C'est une très bonne nouvelle pour le financement du projet et pour l'intérêt qu'il suscite.

Une réunion de chantier a eu lieu le 19 septembre et le 2 octobre les travaux ont commencé. Il s'est agi de dégager les zones sur terre battue de la chapelle pour permettre d'enlever 15cm de terre. Une chape de chaux/sable viendra remplacer la terre. Sur cette chape seront disposées les tomettes dont les couleurs ont été choisies dans un assortiment d'ocres présenté par Madame Houdaye de Pierre et Patrimoine.

Un panneau de chantier, composé par la mairie a été disposé à l'entrée, il fait une très belle part au rôle de notre association dans la conception et le suivi du projet

de restauration de la chapelle.

## **2 Vie de l'association**

### **2,1 VISITES – MANIFESTATIONS**

Nous avons eu le plaisir d'accueillir un groupe d'une quinzaine de touristes allemands le 26 avril dernier. Ils visitaient les hauts lieux de la Normandie romane et se sont arrêtés à la chapelle. Avec la fin des travaux de restauration, il faudra faire connaître notre chapelle en France et en Europe ! Le 15 août un doctorant allemand étudiant l'art roman à Ratisbonne a demandé à visiter la chapelle.

Le concert que nous avions prévu d'organiser le 16 juillet pour fêter les 10 ans de l'association et le lancement de la restauration des décors de la chapelle a dû être annulé par suite d'incapacité à jouer de deux des musiciennes du quatuor invité. Il était trop tard pour trouver une formule de remplacement.

La chapelle a été ouverte à la visite pendant les après-midis de tous les week-ends de juillet et août. Un grand merci à ceux qui ont accueilli et renseigné les visiteurs :

Lysiane et Dominique Hiblot, Andrée Dumaz, Jean-Louis Le Saux et Jacques Devos.

### **2,3 MONTANT DE LA COTISATION**

Nous ne voyons pas de raison de modifier les montants de la cotisation annuelle :

- Soit au minimum 10€ par personne versés à l'association.
- Soit 90€ minimum versés à la Fondation du Patrimoine, par une personne ou un couple. Ce don donnant lieu à défiscalisation partielle, en France tout au moins ;

La répartition entre ces deux modes est jusqu'à présent tout à fait satisfaisant.

### **2,4 PUBLICATIONS**

Il sera nécessaire de réaliser un reportage photographique aussi complet que possible pendant le temps de la restauration des décors. Nous verrons avec les entreprises les possibilités de pénétrer sur le chantier et réaliser ces

photographies. Une brochure sera éditée à la fin du chantier avec les meilleures photos des deux tranches de restauration ainsi que bien sûr les photos des peintures dans leur état *rajeuni*.

La brochure *Le réveil de la chapelle au bois dormant* qui étudie le sens symbolique de toutes les dimensions de la chapelle et qui recherche l'origine de l'inspiration de ses peintres a été tirée à 20 exemplaires, Quelques-uns furent donnés aux *autorités* et les autres ont été vendus cet été pendant l'ouverture de la chapelle, Ce tirage est donc épuisé. Dix exemplaires vont encore être imprimés pour les deux années à venir. Le tirage définitif aura lieu avec les photos des peintures restaurées après la fin des travaux.

**Mis aux votes, le rapport d'activité est accepté à l'unanimité des votants.**

## **RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022-2023**

A la fin de l'exercice précédent le bilan était le suivant :

Actif		Passif	
Compte bancaire	6 327	Report à nouveau	5916
Compte Livret A	61	Bénéfice de l'exercice	859
Chèques à débiter	0		
Chèques à encaisser	0		
Caisse	387		
<b>TOTAL</b>	<b>6 775</b>		<b>6 775</b>

Le compte d'exploitation pour l'exercice 2022/2023 a été comme tel (comparé au précédent) :

Charges		Produits	
Assurances,	205/198	Adhésions et Cotisations	1 445/1 710
Frais de bureau, affranchissements,	677/630	Dons	1 092 /240
Cotisations diverses	191/115	Subvention de la commune	
100/100			
Services / Achats divers	432/839	Vente de posters, brochures	293/591
<b>TOTAL</b>	<b>1 505 / 1 782</b>		<b>2 930/2 641</b>

**Soit un bénéfice de 1 426 € pour l'exercice**

Le bilan en fin d'exercice est donc le suivant avant décision de l'assemblée générale sur l'emploi du bénéfice :

Compte bancaire	3 077	Report à nouveau	6 775
Compte livret A	5 063		

Chèques à débiter	0		
Chèques à créditer	0		
Caisse	61	Bénéfice de l'exercice	1 426
Total	8 201€		8 201€

**Nous proposons de porter le bénéfice de l'exercice en report à nouveau.**

## **Notre compte auprès de la Fondation du Patrimoine**

Les cotisations ont légèrement diminué passant de 1 710 à 1 445€. Il est proposé à nos membres de payer leur cotisation par un don de 90€ ou plus à la Fondation du Patrimoine, don partiellement défiscalisable. Cette possibilité est employée par plusieurs membres.

Ces sommes n'apparaissent pas dans notre bilan car elles ne sont plus librement utilisables par l'association. Elles peuvent contribuer à notre projet de restauration mais avec l'accord de la Fondation du Patrimoine. Par statut, si nous n'employons pas cet argent pour *notre* restauration, il ira à un autre projet. Les dons reçus sur notre compte se montent à 3 290 € lors du présent exercice en baisse par rapport au précédent (7 970€). La Fondation du Patrimoine retenant 6% sur ces sommes pour ses frais de fonctionnement, nous augmentons notre compte de 3 092€. De plus rappelons que la Fondation du Patrimoine nous a confirmé le don de 5 000€ des Mécènes du Calvados en 2019 et nous a informé d'un nouveau don de 10 000€ du même groupe. Disposant actuellement de 38 014€ (compte tenu d'une participation au financement du diagnostic pour 3 856€) nous devrions donc pouvoir contribuer en 2024 à la restauration du décor pour au moins 40 000€

Il est cependant nécessaire qu'une répartition entre cotisation à l'association et don à la Fondation du Patrimoine reste dans le rapport actuel. L'association a aussi besoin d'argent !

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité des participants.**

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'article 10 de nos statuts prévoit que le bureau de l'association comprenait un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Monsieur Dominique Hiblot a demandé si, au regard de son activité importante pour l'association, il serait possible de le nommer vice-président. Ce n'était pas possible avec les statuts actuels mais le président lui a promis de faire modifier ces statuts en assemblée générale extraordinaire. L'élargissement du nombre de titulaires possibles étant étendue aux fonctions de secrétaire et de trésorier; il était également nécessaire de modifier l'article 12 des statuts définissant les personnes pouvant agir sur le compte bancaire de l'association.

L'assemblée avait donc à se prononcer sur les nouveaux articles des statuts suivants :

### Article 10

#### Bureau exécutif du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit un bureau exécutif chargé de la gestion au jour le jour de l'association ainsi que de la représenter. Ce bureau est composé:

- d'un président,
- d'un ou plusieurs vice-présidents,
- d'un ou plusieurs secrétaires,
- d'un ou plusieurs trésoriers,
- 

Ceux-ci sont élus tous les trois ans à la suite de l'élection du conseil d'administration. Les candidats à l'un des postes le feront savoir au président. Le vote par les membres du conseil d'administration présents ou représentés se fait par liste. La liste qui a le plus de voix est élue.

### Article 12

#### Signature sur le compte bancaire

Pouvant agir séparément, le président et les vice-présidents ont pouvoir pour faire toutes les opérations sur le compte bancaire de l'association au Crédit Agricole de Normandie, ainsi que sur tout compte que l'association serait amenée à ouvrir dans une autre banque.

**Le projet de modification des statuts est adopté à l'unanimité des voix présentes ou représentées.**

## ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rappelons que le Conseil d'administration de l'association est son organe de décision le plus important. Nos statuts prévoient son élection tous les trois donc en 2023. Notre dernière lettre d'information appelait à la candidature de nouveaux membres ou de membres du précédent conseil d'administration. Dans notre convocation à la présente assemblée nous stipulions que des candidatures pouvaient être reçues jusqu'au 16 octobre dernier.

Dans ces conditions nous vous présentons les candidatures suivantes.

*Madame Brigitte BRYANT*

*Monsieur Jacques DEVOS*

*Madame Andrée DUMAZ*

*Madame Roselyne FOUQUES*

*Monsieur Pascal FOURNIER*

*Monsieur Michel FOYER*

*Madame Lysiane HIBLOT*

*Monsieur Dominique HIBLOT*

*Monsieur Vincent JUHEL*

*Monsieur Michel KOHN*

*Monsieur Jean-Louis LE SAUX*

*Madame Josiane MAXEL*

*Madame Mariette MEUNIER*

*Madame Chantal PALLARD*

*Sir Peter RICKETTS*

*Soit 7/8 nous sommes presque à la parité femmes/hommes ! Le président rappelle brièvement le rôle de chacun dans l'association.*

L'élection de ce conseil peut se faire par un vote global sur la liste, sauf objection d'un membre contre un ou plusieurs candidats.

**Comme ce n'est pas le cas, le conseil d'administration est élu à l'unanimité des présents**

**ou représentés.**

## ELECTION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Dans les mêmes conditions d'appel à candidature que pour le conseil d'administration, un seul bureau s'est présenté aux votes des membres du conseil d'administration. Il est composé comme suit :

*Président : Monsieur Jacques DEVOS*

*Vice-présidents : Monsieur Michel FOYER et Monsieur Dominique HIBLOT*

*Secrétaire : Monsieur Pascal FOURNIER*

*Trésorière : Madame Chantal PALLARD*

Ce bureau doit être élu par les membres du conseil d'administration présents ou représentés. Il n'y a pas de liste concurrente.

Aucun membre du conseil d'administration présent ou représenté ne votant contre ou s'abstenant à propos de cette liste, elle est élue à l'unanimité.

L'assemblée générale se termine ainsi à 17h30.

Vu le président  
J.E. Devos

Vu la trésorière  
C. Pallard